

ADDENDA N° 2

DOC n° 2020-2532 – MISE À JOUR 2021

Diffusé le : 21 février 2022

1. Titre Services de recrutement de personnel et de recherche de cadres supérieurs

2. Modification Les termes employés ci-dessous s'entendent au sens de leur définition dans la DOC, sauf indication contraire. Toutes les questions ont été traduites de l'anglais. En cas de divergence, d'incompatibilité ou de contradiction entre les versions française et anglaise du présent Addenda no. 2, ou de tout document connexe, la version anglaise aura préséance.

Le présent Addenda no. 2 permet des modifications à la DOC.

1 *Modification de l'appendice D-2 (Offre financière relative au volet de services no 2), Tableau A : Catégorie de service no 1 – Recrutement de cadres supérieurs temporaires.*

Supprimer :

Appendice D-2 (Offre financière relative au volet de services no 2).

Remplacer par :

Appendice D-2 (Offre financière relative au volet de services no 2), ci-joint.

[FIN DE L'ADDENDA N°2]

Appendice D-2**MODIFIÉ****Offre financière relative au volet de service n° 2**

Dans le tableau A, le fournisseur indique toute tarification horaire plafond tout compris qui s'appliquera au niveau des fonctions qu'il est en mesure d'offrir dans la catégorie de services n° 1 (Recrutement de cadres supérieurs temporaires) dans le volet de services n° 2 : Recherche de cadres supérieurs.

Le contenu du tableau A ne sera pas évalué. Toutefois, seuls les détenteurs d'une offre à commandes ayant précisé une tarification pour un niveau en particulier pourront poser leur candidature pour ce niveau en réponse à une demande de services.

Lorsqu'il soumet une tarification correspondant à un niveau dans une fonction, le fournisseur atteste sa capacité de fournir des ressources pour la fonction et le niveau en question.

Voici la liste des quatorze (14) fonctions pour le volet de services n° 1 de la DOC initiale.**Tableau A : Catégorie de service n° 1 – Recrutement de cadres supérieurs temporaires**

Fonction	Catégorie de services n° 1 – Fonctions	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
1	Finances	\$	\$	\$	\$
2	Services juridiques	\$	\$	\$	\$
3	Ressources humaines	\$	\$	\$	\$
4	Approvisionnement	\$	\$	\$	\$
5	Communications	\$	\$	\$	\$
6	Stratégie	\$	\$	\$	\$
7	Gouvernance	\$	\$	\$	\$
8	Audit interne	\$	\$	\$	\$
9	Gestion des risques	\$	\$	\$	\$
10	Assurance	\$	\$	\$	\$
11	Conformité	\$	\$	\$	\$
12	Technologies de l'information	\$	\$	\$	\$
13	Gestion de l'information	\$	\$	\$	\$
14	Gestion de projet / programme	\$	\$	\$	\$

Voici la liste des deux (2) fonctions supplémentaires pour le volet de services n° 2 applicables à la mise à jour 2021 de la DOC.

Fonction	Catégorie de services n° 1 – Fonctions	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
15	Conception d'apprentissage en ligne – formation et perfectionnement	\$	\$	\$	\$
16	Systèmes des RH – analyses	\$	\$	\$	\$

Catégorie de services n° 2 – Recrutement de cadres supérieurs permanents

Le fournisseur indique le tarif fixe maximal tout compris au tableau B ci-dessous ou un taux (%) fixe au tableau C ci-dessous, que représente la prestation des services à l'égard de la catégorie de services n° 2 (Recrutement d'un cadre supérieur permanent) au titre du volet de services n° 2, tel qu'il est indiqué à l'annexe A (Énoncé de travail). En clair, le fournisseur remplit soit le tableau B (tarif fixe maximal tout compris) soit le tableau C (taux (%) fixe), et non les deux.

Le tarif fixe maximal tout compris (tableau B) ou le taux (%) fixe (tableau C) ci-dessous ne sont pas évalués.

REMARQUE : Le fournisseur ne doit en aucun cas modifier le format des tableaux ci-dessous. Ne pas insérer ni supprimer de rubriques ni de lignes.

Tableau B : Tarif fixe maximal tout compris

Poste	Tarif fixe maximal tout compris
1	\$

Tableau C : Taux fixe (% du salaire annuel total par recherche dans le poste ou le rôle visé)

Poste	Taux (%) fixe
1	%

De plus, dans le tableau D ci-dessous, le fournisseur fournit une ventilation, en pourcentage, du calendrier des paiements échelonnés pour le tarif fixe maximal tout compris indiqué au tableau B **ou** pour le taux (%) fixe indiqué au tableau C, selon le cas, pour chaque personne recrutée à titre permanent. Les pourcentages correspondant à chacun des paiements échelonnés indiqués au tableau D ne sont pas évalués.

Tableau D : Calendrier des paiements échelonnés en pourcentage*

Phase	Calendrier de paiements échelonnés	Tarif fixe maximal tout compris	Taux fixe (%)
		% des honoraires exigibles	% des honoraires exigibles
1	Au début des recherches	%	%
2	30 jours après le début des recherches	%	%
3	60 jours après le début des recherches	%	%
4	À l'acceptation de l'offre par le candidat retenu	%	%

* Remplissez seulement la rubrique du tarif fixe maximal tout compris ou celle du taux fixe (%), et non les deux.

Garantie en cas de non-exécution

Lorsqu'il remplit et soumet le tableau B ou C de l'appendice D-2 (Offre financière relative au volet de services n° 2) et le tableau D qui précèdent, le fournisseur atteste que si une personne recrutée à titre permanent n'accepte pas sa nomination à un poste, donne sa démission ou est congédiée au cours des douze (12) mois suivant la date de sa nomination à un poste, le détenteur de l'offre à commandes doit proposer un ou plusieurs candidats substitués sans supplément de coûts.

TABLEAU E : Frais d'embauche permanente (option)

Le fournisseur donne dans le tableau E ci-dessous ses frais d'embauche permanente, s'il y a lieu, advenant l'embauche par la SADC d'une personne désignée durant l'affectation de cette dernière au titre d'une autorisation de tâche.

Les frais d'embauche permanente, le cas échéant, ne peuvent dépasser le tarif fixe maximal tout compris (fourni au tableau B) ou le taux fixe en pourcentage (fourni au tableau C), selon le cas. Ces frais ne feront pas l'objet d'une évaluation. Toutefois la SADC se réserve le droit de les inclure, après ajustement, dans l'entente résultante qu'elle signera avec le fournisseur, le cas échéant.

Frais d'embauche permanente
(Limite de 300 mots)

[FIN DE MODIFIÉ L'APPENDICE D-2 (OFFRE FINANCIÈRE RELATIVE AU
VOLET DE SERVICES N° 2)]